

BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET

B2i COLLÈGE

Orientations pédagogiques

Les compétences à acquérir pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication résultent d'une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes à mobiliser dans des situations concrètes.

Les connaissances, capacités et attitudes ci-après sont donc un fondement pour la mise en œuvre de ces compétences.

Les contenus sont organisés en cinq domaines communs aux trois niveaux.

Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail

Connaissances principales

Un environnement informatique permet d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.

Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.

Objectif

Utiliser son espace de travail dans un environnement en réseau.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- utiliser, gérer un espace de stockage à disposition ;
- utiliser les périphériques à disposition ;
- utiliser les logiciels et les services à disposition.

Domaine 2 : Adopter une attitude responsable

Connaissances principales

Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC.

La validité des résultats est liée à la validité des données et des traitements informatiques.

Objectif

Être un utilisateur averti des règles et des usages de l'informatique et de l'internet.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique ;
- protéger sa personne et ses données ;
- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement ;
- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

Domaine 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données

Connaissances principales

L'adéquation entre la nature des données et le type de logiciel détermine la pertinence du résultat des traitements.

Objectif

Composer un document numérique.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- saisir et mettre en page un texte ;
- traiter une image, un son ou une vidéo ;
- organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination ;
- différencier une situation simulée ou modélisée d'une situation réelle.

Domaine 4 : S'informer, se documenter

Connaissances principales

Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.

Objectif

Chercher et sélectionner des informations pertinentes, en prenant en compte les richesses et les limites des ressources de l'internet, pour répondre à une demande.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- consulter des bases documentaires en mode simple (plein texte) ;
- identifier, trier et évaluer des ressources ;
- chercher et sélectionner l'information demandée.

Domaine 5 : Communiquer, échanger

Connaissances principales

Il existe des outils de communication permettant des échanges en mode direct ou en mode différé.

Objectif

Communiquer, échanger et publier avec les technologies de l'information et de la communication.

Capacités

L'élève doit être capable de :

- écrire, envoyer, diffuser, publier ;
- recevoir un message, un commentaire y compris avec pièces jointes ;
- exploiter les spécificités des différentes situations de communication en temps réel ou différé.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences du brevet informatique et internet collège fait l'objet d'un travail régulier tout au long des quatre années du collège.

Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer à la validation de ces compétences.

La liste des connaissances, capacités et attitudes faisant l'objet d'une feuille de position élève sera publiée dans la circulaire de mise en œuvre de cet arrêté.

Cette feuille de position suit l'élève jusqu'à l'obtention du brevet informatique et internet collège et renseigne ainsi sur la progression de ses acquisitions.